

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2023

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 31.03.2023 12 mois
Chiffre d'affaires	97 229 204
Autres produits d'exploitation	1 050 825
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	98 280 028
Achats consommés	73 316 294
Charges de personnel	9 598 006
Autres charges d'exploitation	9 040 631
Impôts et taxes	1 188 890
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	1 914 538
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	95 058 359
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecart d'Acq.	3 221 669
Dotations/Reprises sur amortissements des écarts d'acquisition	
RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecart d'Acq.	3 221 669
Charges et produits financiers	-425 792
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2 795 877
Charges et produits exceptionnels	119 102
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	2 914 979
Impôts différés	-84 034
Impôts sur les résultats	826 236
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 172 777
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 172 777
Intérêts minoritaires	11
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 172 766

A.L.J.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000,00 €
Siège social : Les Retraches, Route de Toulon
83340 LE LUC EN PROVENCE
RCS DRAGUIGNAN N°915.209.639

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 09h00, les associés de la Société A.L.J. se sont réunis en assemblée générale annuelle mixte, sur convocation du Président, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Rappel sur les distributions de dividendes antérieures ;
- Dépenses non déductibles fiscalement ;
- Rémunération des Mandataires sociaux ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- Montant des capitaux propres ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Monsieur Loic FARACO préside la séance en qualité de Président de la Société.

Madame Aurélie SUSINI et Monsieur Thierry BESNIER, actionnaires présents, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry MAILFERT, est désigné comme secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les Co-Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés ;
- le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social de la Société.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée, puis il fait donner lecture à l'assemblée :

- du rapport de gestion ;
- des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, lesquels font apparaître une perte de deux cent soixante-quatre mille sept cent neuf euros (-264.709 €) tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 faisant apparaître une perte de deux cent soixante-quatre mille sept cent neuf euros (-264.709 €) de la manière suivante, à savoir :

- L'intégralité de la perte soit (-264.709 €) au poste Report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont désormais répartis de la manière suivante :

- Capital social :.....40.000 €
- Report à nouveau :.....- 264.709 €
- Provisions réglementées :.....8.166 €

Montant des capitaux propres : -216.543 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et après avoir rappelé qu'il s'agit du premier exercice social, prend acte qu'il n'a donc été procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 mars 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve lesdits rapports et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé au mandataires sociaux, à savoir :

- Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes non déductibles du résultat fiscal relevant des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts :

- Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social décide, en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

L'Assemblée générale prend acte des formalités de publicité relatives à cette décision, à savoir :

- Publication dans un journal d'annonces légales ;
- Dépôt au greffe du Tribunal de commerce ;
- Inscription au registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tous les pouvoirs à l'effet de procéder à tous dépôts, publications et formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Loic FARACO
Président de séance

DocuSigned by:

93DFC08E46E74AD...

Madame Aurélie SUSINI
Scrutateur

DocuSigned by:

71397AD003384FB...

Monsieur Thierry BESNIER
Scrutateur

DocuSigned by:

D454DC0D8673479...

Monsieur Thierry MAILFERT
Secrétaire

DocuSigned by:

A9DCF77E6611429...

GROUPE ALJ

**Les Retraches – Route de Toulon
83340 LE LUC-EN-PROVENCE**

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31.03.2023**

Copie
certifiée
conforme à
l'original

DocuSigned by:

93DFC08E46E74AD...

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2023

BILAN ACTIF		31.03.2023
		Net
Ecarts d'acquisition		7 281 228
Immobilisations incorporelles		4 338
Immobilisations corporelles		26 060 122
Immobilisations financières		2 202 160
Titres mis en équivalence		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET		35 547 848
Stocks et en-cours		8 140 948
Clients et cptes rattachés		361 481
Autres créances et cptes de régul (1)		2 910 054
Valeurs mobilières placement		
Disponibilités		3 752 900
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET		15 165 383
TOTAL ACTIF		50 713 231
BILAN PASSIF		Exercice
		31.03.2023
Capital		40 000
Primes		
Réserves consolidées		0
Résultat consolidé		2 172 766
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE		2 212 766
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		117
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		43 632
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		176 435
Emprunts et dettes financières		36 014 311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 961 133
Autres dettes et comptes de régularisation (2)		5 304 836
TOTAL DETTES		48 280 280
TOTAL PASSIF		50 713 231
(1) Dont Impôts différés Actif :		47 103
(2) Dont Impôts différés Passif :		724 698

II – ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

**** A N N E X E ****

ETABLIE EN CONFORMITE AVEC

**LA LOI DU 3 JANVIER 1985 ET
LE DECRET D'APPLICATION DU 17 FEVRIER 1986**

LE REGLEMENT ANC N° 2020-01

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISQUES
2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES DE CONSOLIDATION
3. FAITS CARACTERISTIQUES
4. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT
ET DE LEURS VARIATIONS
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

*** Faits caractéristiques**

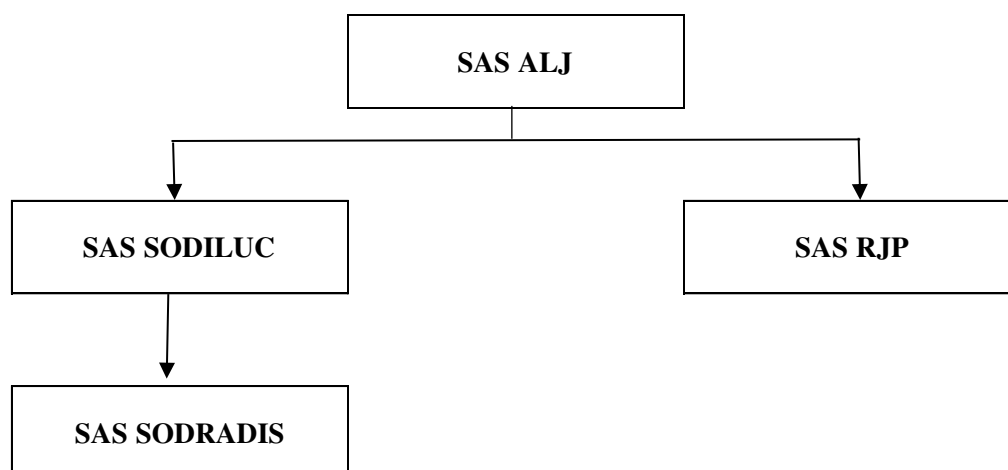
Il s'agit des premiers comptes consolidés établis par le groupe ALJ. Le groupe a été constitué au cours de l'exercice clos à la suite de la prise de contrôle par la société ALJ des sociétés RJP et société SODILUC et consécutivement de ses filiales.

La prise de contrôle de la société SODILUC par le groupe est intervenue le 20 décembre 2022, octroyant ainsi le contrôle exclusif au groupe. Les délais d'autorisation de l'enseigne et d'obtention des financements n'ont été finalisés qu'en décembre 2022.

Cette prise de contrôle a été effectuée sur la base des comptes des sociétés SODILUC et de ses filiales arrêtés au 31 mars 2022. Aussi, et en l'absence de toute situation comptable auditée à la date de la cession de contrôle, c'est à cette date que les justes valeurs ont été appréciées, de sorte que le 1er avril 2022 a été retenu comme date de première consolidation des comptes.

La prise en compte des justes valeurs à la date de prise de contrôle aurait conduit à la prise en compte d'un résultat proratisé pour la période du 22 décembre 2022 au 31 mars 2023. Cette situation n'aurait pas permis d'améliorer la présentation des comptes consolidés en termes d'image fidèle.

*** Organigramme du groupe ALJ au 31.03.2023**



Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023***** Justification des exclusions du périmètre au 31.03.2023**

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées à l'exception de la SCI DALIE, sans activité et dont l'importance n'est pas significative au regard du groupe.

*** Entreprises consolidées au 31.03.2023**

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	PAYS
SAS ALJ	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 91520963900011	FRANCE
SAS SODILUC (Ex SOLUDIS)	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 31573711400027	FRANCE
SAS RJP	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret: 44272524800011	FRANCE
SAS SODRADIS	Quartier Collet Redon 83490 Le Muy N° Siret : 83804294300012	FRANCE

*** Détentions et méthodes de consolidation retenues au 31.03.2023**

SOCIETES	% INT. GROUPE	DATE DE CLOTURE	DUREE EXERCICE	METHODE DE CONSOLIDATION
ALJ	Société mère	Bilan au 31.03.2023	9 mois	-----
SODILUC	99.99 %	Bilan au 31.03.2023	12 mois	Intégration globale
RJP	100.00 %	Bilan au 31.03.2023	12 mois	Intégration globale
SODRADIS	99.99%	Bilan au 31.03.2023	12 mois	Intégration globale

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 Janvier 1985 et du décret d'application du 17 Février 1986 et selon les règles et principes du Plan Comptable Général. Les présents comptes tiennent compte des changements induits par l'application du règlement ANC N° 2020-01.

Toute dérogation doit être justifiée par la recherche d'une meilleure information. Dans ce cas, la présente annexe précisera les options retenues.

1.2. Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la méthode prospective a été retenue.

- *Actif immobilisé*

L'ensemble des éléments d'actifs corporels et incorporels est déprécié par un amortissement linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de ces biens. Le plan d'amortissement retenu pour le groupe est :

Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans
Agencements des terrains	5 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui et agencements des constructions	6 à 20 ans
Matériels et outillages :	2 à 10 ans
Matériel de transport et de manutention :	2 à 5 ans
Autre mobilier, matériel de bureau :	2 à 8 ans
Agencements, installations généraux :	2 à 10 ans

- Ecart d'acquisition

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation non limitée ne sont plus amortis. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice ;
- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,
- dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

✓ Constatés lors de la prise de contrôle de SODILUC

La société ALJ a acquis 99,99% du capital de la société SODILUC et par conséquent de sa filiale SODRADIS.

Cette opération a conduit à dégager un écart de première consolidation qui a été ventilé en fonction des justes valeurs reconnues lors de la prise de contrôle :

- des écarts d'évaluations sur les ensembles immobiliers appartenant à la société SODILUC, affectés aux constructions, et amortis sur une durée de 20 ans ;
- un écart d'évaluation sur le fonds commercial de la société SODILUC et SODRADIS, exploitant le centre E.LECLERC du Luc en Provençes et de l'activité E.LECLERC Drive à Draguignan. Cet écart d'évaluation concernant un actif immobilisé incorporel a été apprécié sur la base des méthodes d'évaluation utilisées dans le secteur de la grande distribution indépendante.

✓ Constatés lors de la prise de contrôle de RJP

L'acquisition des titres de RJP par ALJ sur la base des comptes clos au 31 mars 2022, a conduit à dégager un écart de première consolidation relatif au fonds commercial.

Synthèse des écarts d'évaluation du groupe

	SODILUC	RJP	TOTAL
Actifs incorporels			
Ecart d'évaluation s/Fonds de commerce	7 195 332	85 896	7 281 228
VNC au 31/03/2023	7 195 332	85 896	7 281 228
Actifs immobiliers			
Ecart d'évaluation s/ bâtiment	3 487 014		3 487 014
Amortissement au 31/03/2023	- 174 351		- 174 351
VNC au 31/03/2023	3 312 663	-	3 312 663

- Evaluation des stocks

Les articles en stocks sont évalués au prix d'acquisition net facturé, majoré des frais sur achats et notamment des frais relatifs aux cotisations des centrales d'achat.

- Créances et produits

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à la valeur nominale. Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

- Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale et les valeurs mobilières de placement enregistrées conformément aux règles édictées par le Plan Comptable.

2. Principes et modalités de consolidation

2.1. Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- Date de clôture :
La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture des sociétés du groupe à savoir le 31 mars 2023.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
La fiscalité différée est constatée à 25%.
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement du crédit-bail).
 - Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.
 Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable. Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base.

2.2. Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.
Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B – Application des normes de consolidation pour le crédit-bail

Les règles applicables aux comptes consolidés préconisent l'inscription du bien à l'actif pour sa valeur brute et la constatation de la dette résiduelle au passif ainsi que la reconstitution d'un plan d'amortissement conforme au bien financé et la ventilation des redevances entre amortissements et intérêts. En application de cette règle, les opérations de crédit-bail ont fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils représentaient des montants significatifs dans les comptes consolidés.

Le crédit-bail immobilier souscrit par SOLUDIS en 1987 a fait l'objet d'une levée d'option en 2000. Ce contrat a été retraité afin de remettre la société dans la situation où elle aurait été si elle avait réalisé cet investissement moyennant un crédit classique. Le bien financé figure dans le bilan détaillé actif sur une ligne distincte, il est totalement amorti à la clôture.

C - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements effectués sur les comptes des sociétés intégrées.

D - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les créances et dettes inter-sociétés.

Les plus et moins-values réalisées au sein du groupe font également l'objet d'un retraitement dès lors qu'elles présentent un caractère significatif. Les éléments cédés sont maintenus à l'actif du groupe en valeur historique.

E – Retraitement des frais d'établissements et des charges à répartir

En application des normes de consolidation concernant l'appréciation des éléments incorporels, les frais d'établissements et les charges à répartir comptabilisés dans les comptes individuels ont été neutralisés.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

1. Immobilisations et amortissements :

Les variations des éléments d'actif immobilisé, amortissements et provisions sur actif immobilisé sont présentées en annexe.

2. Titres de participation non consolidés

La liste des filiales et la valeur nette comptable des titres détenus sont présentées en partie "*Détail des postes du bilan*".

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023****3. Capitaux propres et intérêts minoritaires :**

Le tableau de variation des capitaux propres groupe présente les variations ayant affecté ces comptes.

Capitaux propres groupe

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	Autres	TOTAL
Souscription au capital	40 000				40 000
Autres mouvements*					
Résultat consolidé exercice			2 172 766		2 172 766
Variation périmètre**					
Capitaux propres N	40 000		2 172 766		2 212 766

Intérêts minoritaires

	Réserves	Résultat	Autres	TOTAL
Souscription au capital				
Résultat consolidé exercice		11		11
Autres mouvements	106			106
Intérêts minoritaires N	106	11		117

4. Emprunts et dettes financières :

- Ventilation des dettes financières par échéances (en annexe)

5. Engagements hors bilan :**- Avals et cautions données par le groupe :**

Conformément aux usages dans le mouvement E. LECLERC, le groupe s'est porté caution en sa qualité de parrain de certains centres E.LECLERC.

Engagements donnés au titre des parrainages :

- pour SODILUC

23 367 043 €

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023****- Engagements de retraite :**

Engagement estimé à la clôture : 458 219 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.60 %
 - Charges sociales patronales : salariés : 16%, agents de maîtrise : 25% et cadres : 42%
 - Mobilité des actifs : salariés : Turn-over fort, agents de maîtrise : Turn-over moyen et cadres : Turn-over faible
 - La table de mortalité : INSEE 2021
 - Âge de départ en retraite : 60-62 ans (Age légal de départ)
- Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

- Autres engagements financiers :

Intérêts restant sur emprunts : 6 700 643 €

Engagement de crédit-bail mobilier : 269 988 €

- Dettes garanties par des sûretés réelles :**Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODILUC**

- ✓ Emprunt BFCC, LYONNAISE DE BANQUE et OSEO d'un montant de 3 700 000 € chacun:
Hypothèque conventionnelle pour 11 100 000 €
Capital restant dû : 1 866 659 €
- ✓ Emprunt ARKEA d'un montant de 2 730 000 € :
Nantissement du Fonds de Commerce pour 2 730 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire pour 2 730 000 €
Capital restant dû : 1 249 948 €
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 4 000 000 € :
Hypothèque pour 1 072 000 €
Privilège prêteur de denier pour 2 928 000 €
Capital restant dû : 2 310 869 €
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 2 000 000 € :
Hypothèque pour 700 000 €
Privilège prêteur de denier pour 1 300 000 €
Capital restant dû : 1 215 161 €
- ✓ Emprunt Crédit Coopératif d'un montant de 1 000 000 € :
Nantissement du fonds de commerce pour 1 000 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire pour 1 000 000 €
Capital restant dû : 504 371 €
- ✓ Emprunt EDEL d'un montant de 382 000 € :
Nantissement du fonds de commerce pour 382 000€
Capital restant dû : 255 430 €

Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODRADIS :

- ✓ Emprunts EDEL d'un montant global de 3 910 000 €
Nantissement du fonds de commerce Sodiluc à hauteur de 3 910 000 €
Capital restant dû : 2 491 390 €

6. Autres informations

- Effectifs : **289**

dont 6 cadres, 30 agents de maîtrise, 253 employés

- Rémunération des dirigeants

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023****7. Impôt sur les bénéfices****- Détail du solde d'impôt différé actif comptabilisé :**

	<i>Base</i>	<i>Impôt diff.</i>
Ecart d'évaluation :	3.487.014 €	
Amort. écart d'évaluation	- 174.351 €	
Charges N déductibles en N+1 :	- 413.855 €	
Déficit reportable	- 140.131 €	
Frais acquisition (Sodiluc)	- 48.283 €	

Total en base d'impôt différé :	+ 2.710.394 €	
IS période 25 % :	+ 677.599 €	
Solde d'Impôt différé Actif	115.853 €	
Solde d'Impôt différé Passif	724.698 €	

- Variation des impôts différés :

	<i>Base</i>	<i>Impôt diff.</i>
Base d'impôt Variation de périmètre :	3 046 530 €	761 633 €
Base d'impôt différé N :	<u>2 710 394 €</u>	<u>677 599 €</u>
Variation des bases :	336 136 €	84 034 €

Variation globale des impôts différés sur l'exercice : 84 034 € (Produit)

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023****- Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés*****Reconstitution des bases à partir du résultat groupe :***

Résultat net des entreprises intégrées : (avant amort. des écarts d'acq.)	2 172 778 €
Impôt exigible :	826 236 €
Impôt différé de l'exercice :	- 84 034 €
Décalages permanents (*) :	475 680 €
Résultat base IS :	3 390 660 €
IS période 25%	847 665 €
Contribution 3,3%	5 567 €
Crédit d'impôt mécénat :	- 111 029 €
IS période :	742 203 €

(*) Dont Dépenses de mécénat : 185 049 €

Dont Déficit ALJ non activé : 264 709 €

Rapprochement avec l'impôt comptabilisé :

Impôt sur les bénéfices exigible :	826 236 €
Impôt différé de l'exercice :	- 84 034 €
Impôt global de l'exercice :	742 203 €

4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Détail du bilan Actif
- Détail du bilan Passif
- Détail du compte de résultat
- Tableau de variations des immobilisations, amortissements et provisions sur actif immobilisé
- Tableau de variation des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE

BILAN ACTIF	31.03.2023		
	Brut	Amort-prov	Net
Capital souscrit non appelé (0)			
Frais d'établissement			
Frais rech. & développement			
Concessions, brevets, licences	87 222	82 883	4 339
Ecarts d'acquisition	7 281 228		7 281 228
Fonds commercial - Droit au bail	0		0
Autres immob. Incorporelles			
Av. et acptes sur immob.incorp.			
Terrains	6 733 264	881 926	5 851 338
Terrains en crédit-bail			
Constructions	27 757 197	10 663 711	17 093 485
Constructions en crédit-bail			
Inst.techn., matériel et outillage	4 192 896	2 773 299	1 419 598
Autres immob. corporelles	3 412 455	1 741 686	1 670 769
Immob. corporelles en cours	24 930		24 930
Av. et acptes sur immob.corp.			
Participations financières			
Créances ratt. à des particip.			
Autres titres immobilisés	1 486 700	5 420	1 481 279
Prêts & autres immob. Financ.	921 017	200 136	720 881
TOTAL (I)	51 896 909	16 349 062	35 547 848
Matières premières et autres	31 236		31 236
Marchandises	8 109 712		8 109 712
Av. et acomptes versés			
Créances clients et cptes ratt.	381 768	20 287	361 481
Autres créances d'exploitation	2 466 378		2 466 378
Impôts différés actif	47 103		47 103
Capital souscrit app. non versé			
Actions propres			
Titres de placements			
Disponibilités	3 752 900		3 752 900
Charges constatées d'avance	396 573		396 573
TOTAL (II)	15 185 670	20 287	15 165 383
Chges à répartir (III)			
Primes de remb. des oblig. (IV)			
Ecart de conversion actif (V)			
TOTAL GENERAL (0 à VI)	67 082 578	16 369 349	50 713 230

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2023

BILAN PASSIF	Exercice 31.03.2023
Capital	40 000
Primes	
Ecart de réévaluation	
Réserves consolidées	0
Réserves de conversion	
Résultat groupe	2 172 766
Subventions d'investissements	
Quote part des pertes des minoritaires revenant au groupe	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	2 212 766
Intérêts minoritaires dans les réserves	106
Quote part des pertes des minoritaires revenant au groupe	
Intérêts minoritaires dans les résultats	11
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	117
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 212 883
Autres fonds propres	43 632
TOTAL (II)	43 632
Provisions pour risques	176 435
Provisions pour charges	
Provisions écarts d'acquisition	
TOTAL (III)	176 435
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	35 902 924
Emprunts et dettes en crédit-bail	
Découverts et concours bancaires courants	
Emprunts et dettes financières divers	71 961
Intérêts courus sur dettes financières	39 426
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 961 133
Dettes fiscales et sociales	3 629 400
Impôts différés passif	724 698
Autres dettes	789 762
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 976
Dettes groupe et associés	
Produits constatés d'avance	
TOTAL (IV)	48 280 280
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL (1 à VI)	50 713 230

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2023

CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE Partie 1/2	Ex 31.03.23 12 mois
Ventes de marchandises	94 559 698
Ventes de services	2 669 505
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	97 229 204
Production stockée/immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	3 500
Transferts de charges	954 208
Autres produits	93 117
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	98 280 028
Achats de marchandises	73 999 510
Variations de stocks de marchandises	-847 823
Achats matières premières et autres approv	162 604
Variation de stock matières premières et autres approv	2 004
Autres achats et charges externes	8 924 747
Impôts et taxes et versements assimilés	1 188 890
Salaires	7 211 156
Charges sociales	1 665 225
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	721 626
Dotations amortissements d'exploitation	1 894 251
Dotations provisions d'exploitation	20 287
Autres charges	115 884
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	95 058 359
1- RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecart d'Acq.	3 221 669
Dotations/reprises des écarts d'acquisition	
2- RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecart d'Acq.	3 221 669
QP bénéfiques sur opérations en commun	
QP pertes sur opérations en commun	
Produits financiers sur participations	3 425
Produits des autres immob. financières	
Produits financiers sur VMP et créances	
Autres intérêts et produits assimilés	28 538
Reprises provisions financières	
Différences positives de change	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	31 963
Dotations provisions financières	
Intérêts et charges assimilées	457 754
Différences négatives de change	
Autres charges financières	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	457 754
3- RESULTAT FINANCIER	-425 792
« 4- RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2 795 877

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE Partie 2/2	Ex 31.03.23 12 mois
4- RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2 795 877
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	149 844
Produits des cessions d'éléments d'actif	7 857
Résultat de dilution des actions Soludis cédées	
Reprises amortissements et provisions exceptionnelles	35 000
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 701
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 135
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 464
Autres charges exceptionnelles	
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 599
5- RESULTAT EXCEPTIONNEL	119 102
Impôts exigibles sur les bénéfices	826 236
Impôts différés	-84 034
6- RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 172 777
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	
7- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 172 777
Part revenant aux intérêts minoritaires	11
8- RESULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	2 172 766

Groupe ALJ

Comptes consolidés au 31.03.2023

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

	Mouvement de périmètre	Acquisit. Créations	Cessions M.H.Serv.	Solde à la clôture
Ecart d'acquisition	7 281 228			7 281 228
Immob. incorporelles	84 464	2 757		87 221
Immob. corporelles	40 115 911	2 041 980	37 149	42 120 743
Immob. Financières (*)	2 248 559	182 356	23 198	2 407 717
ACTIF IMMOB BRUT	49 730 162	2 227 093	60 347	51 896 909

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Mouvement de périmètre	Dotations exercice	Cessions M.H.Serv.	Solde à la clôture
Ecart d'acquisition				0
Immob. incorporelles	79 453	3 430		82 883
Immob. corporelles	14 204 501	1 890 817	34 698	16 060 620
Immob. Financières	0			0
AMORTISSEMENTS	14 283 954	1 894 247	34 698	16 143 503

dont dotation aux amortissements d'exploitation

1 894 247

dont dotation aux amortissements exceptionnelles

0

dont dotation aux amortissements des écarts d'acq.

0

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023****PROVISIONS**

	Variation périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde à la clôture
Provisions pour risques & charges				
Ecart d'acquisition négatif				
Autres prov. pour risques	176 435			176 435
Total I	176 435			176 435
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	240 556		35 000	5 420
Stocks et en-cours				
Comptes clients	3 500	20 287	3 500	20 287
Autres provisions pour dépr.				
Total II	244 056	20 287	38 500	25 707

*Dont dotations et reprises d'exploitation**20 287**3 500**- financières**0**- exceptionnelles**0**35 000*

Groupe ALJ**Comptes consolidés au 31.03.2023****ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	921 017		921 017
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	381 768	381 768	
Autres créances d'exploitation	2 466 378	2 466 378	
Impôts différés actif	47 103	47 103	
Charges constatées d'avance	396 573	396 573	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	4 212 839	3 291 822	921 017

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	35 902 924	3 833 438	12 155 031	19 914 455
Découverts et concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières divers	71 961			71 961
Intérêts courus sur dettes financières	39 426	39 426		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 961 133	6 961 133		
Dettes fiscales et sociales	4 354 098	3 569 514	174 352	610 232
Autres dettes	789 762	789 762		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 976	160 976		
Dettes groupe et associés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL II - ETAT DES DETTES	48 280 280	15 354 249	12 329 383	20 596 648

Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

	31-03-2023
TRESORERIE A L'OUVERTURE	0
Résultat net du groupe	2 172 777
+ Part des minoritaires dans le résultat net	11
+ Dot aux amortissements et provisions	1 894 247
- Repr sur amortissements et provisions	-35 000
+/- Plus et moins values de cession	-5 391
+ Variation des impôts différés	-84 034
Capacité d'autofinancement	3 942 611
Variation des frais financiers	28 705
Variation nette exploitation	3 169 260
Var° de stock	-845 819
Var° des Créances clients	77 868
Var° des Dettes fournisseurs	540 483
Var° des autres créances	3 998 343
Var° des autres dettes	-601 615
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	7 140 576
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 757
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-2 041 980
- Acquisition d'immobilisations financières	-225 236
+/- Variation des dettes & créances sur immobilisation	-104 685
+/- Trésorerie s/ acquisition de filiales	-21 671 686
+/- Encaissement s/ cession d'immob.	7 857
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-24 038 486
+ Emprunts souscrits au cours de l'exercice	21 002 540
- Remboursement d'emprunts	-411 863
+/- Variation des emprunts et dettes financières divers	-109
+/- Souscription au capital	40 000
- Subvention d'investissements	20 252
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	20 650 820
IV- VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	3 752 909
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 752 900

CCA – Claude LAVANCHY
Commissaire aux comptes
Cour d'Appel d'Aix en Provence

Bertrand CHATIN
Commissaire aux Comptes
Cour d'Appel d'Aix en Provence

SAS ALJ

Société SAS au Capital de 40 000 Euros

Siège social : Les retraches, route de Toulon
83340 LE LUC EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31/03/2023

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAS ALJ relatifs à l'exercice clos le 31/03/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposé dans le paragraphe « *Faits caractéristiques* » et le paragraphe 2-1-2 « *Ecarts d'acquisitions* » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous nous sommes assurés de l'exactitude des indications mentionnées dans le paragraphe « *Faits caractéristiques* » et le paragraphe 2-1-2 « *Ecarts d'acquisitions* » de l'annexe des comptes consolidés, de la pertinence des options retenues dans ces paragraphes et de leur correcte traduction comptable dans les comptes consolidés de la société.

A blue ink signature, likely of the auditor, is written over the bottom of the text.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société ALJ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président le 14/10/2023.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Fréjus, le 28/11/2023

Pour la Société CCA
Claude LAVANCHY
 Commissaire aux comptes



Bertrand CHATIN
 Commissaire aux comptes

(Signature)
Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence

COMPTES CONSOLIDES

Pages

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES :

Bilan consolidé.....	4
Compte de résultat consolidé	5

II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES :

1 - Périmètre de consolidation et faits caractéristiques	8
2 - Principes comptables, méthodes de consolidation	11
3 - Explication des postes du bilan et du compte de résultat	
et de leurs variations	16
4 - Informations complémentaires	23

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



GROUPE ALJ

**Les Retraches – Route de Toulon
83340 LE LUC-EN-PROVENCE**

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31.03.2023**



I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES



BILAN ACTIF	31.03.2023 Net
Ecart d'acquisition	7 281 228
Immobilisations incorporelles	4 338
Immobilisations corporelles	26 060 122
Immobilisations financières	2 202 160
Titres mis en équivalence	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	35 547 848
Stocks et en-cours	8 140 948
Clients et cptes rattachés	361 481
Autres créances et cptes de régul (1)	2 910 054
Valeurs mobilières placement	
Disponibilités	3 752 900
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	15 165 383
TOTAL ACTIF	50 713 231

BILAN PASSIF	Exercice 31.03.2023
Capital	40 000
Primes	
Réserves consolidées	0
Résultat consolidé	2 172 766
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	2 212 766
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	117
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	43 632
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	176 435
Emprunts et dettes financières	36 014 311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 961 133
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	5 304 836
TOTAL DETTES	48 280 280
TOTAL PASSIF	50 713 231

(1) Dont Impôts différés Actif :

47 103

(2) Dont Impôts différés Passif :

724 698

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 31.03.2023 12 mois
Chiffre d'affaires	97 229 204
Autres produits d'exploitation	1 050 825
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	98 280 028
Achats consommés	73 316 294
Charges de personnel	9 598 006
Autres charges d'exploitation	9 040 631
Impôts et taxes	1 188 890
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	1 914 538
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	95 058 359
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecart d'Acq.	3 221 669
Dotations/Reprises sur amortissements des écarts d'acquisition	
RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecart d'Acq.	3 221 669
Charges et produits financiers	-425 792
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2 795 877
Charges et produits exceptionnels	119 102
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	2 914 979
Impôts différés	-84 034
Impôts sur les résultats	826 236
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 172 777
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 172 777
Intérêts minoritaires	11
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 172 766

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

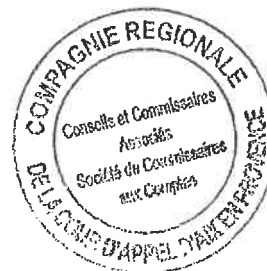


**** ANNEXE ****

**ETABLIE EN CONFORMITE AVEC
LA LOI DU 3 JANVIER 1985 ET
LE DECRET D'APPLICATION DU 17 FEVRIER 1986
LE REGLEMENT ANC N° 2020-01**

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISQUES
2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES DE CONSOLIDATION
3. FAITS CARACTERISTIQUES
4. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

* Faits caractéristiques

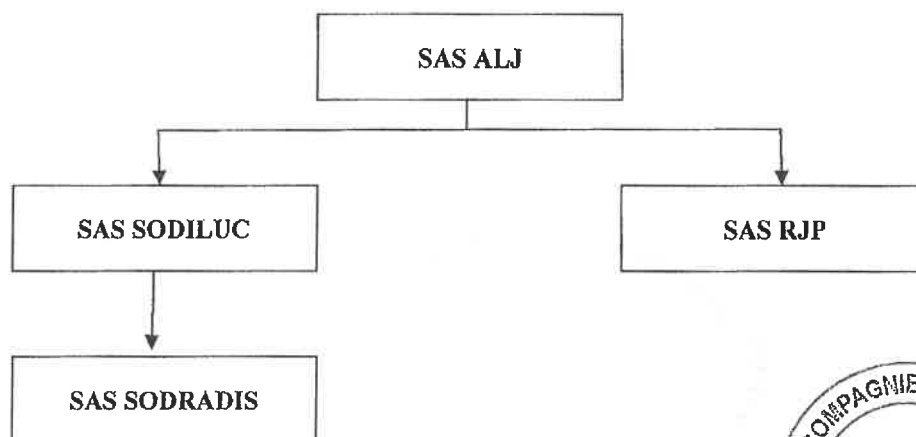
Il s'agit des premiers comptes consolidés établis par le groupe ALJ. Le groupe a été constitué au cours de l'exercice clos à la suite de la prise de contrôle par la société ALJ des sociétés RJP et société SODILUC et consécutivement de ses filiales.

La prise de contrôle de la société SODILUC par le groupe est intervenue le 20 décembre 2022, octroyant ainsi le contrôle exclusif au groupe. Les délais d'autorisation de l'enseigne et d'obtention des financements n'ont été finalisés qu'en décembre 2022.

Cette prise de contrôle a été effectuée sur la base des comptes des sociétés SODILUC et de ses filiales arrêtés au 31 mars 2022. Aussi, et en l'absence de toute situation comptable auditée à la date de la cession de contrôle, c'est à cette date que les justes valeurs ont été appréciées, de sorte que le 1er avril 2022 a été retenu comme date de première consolidation des comptes.

La prise en compte des justes valeurs à la date de prise de contrôle aurait conduit à la prise en compte d'un résultat proratisé pour la période du 22 décembre 2022 au 31 mars 2023. Cette situation n'aurait pas permis d'améliorer la présentation des comptes consolidés en termes d'image fidèle.

* Organigramme du groupe ALJ au 31.03.2023



Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024

Cours d'Appel d'Aix en Provence



*** Justification des exclusions du périmètre au 31.03.2023**

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées à l'exception de la SCI DALIE, sans activité et dont l'importance n'est pas significative au regard du groupe.

*** Entreprises consolidées au 31.03.2023**

SOCIETES	SIEGE SOCIAL	PAYS
SAS ALJ	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 91520963900011	FRANCE
SAS SODILUC (Ex SOLUDIS)	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret : 31573711400027	FRANCE
SAS RJP	Les Retraches – Route de Toulon 83340 Le Luc-en-Provence N° Siret: 44272524800011	FRANCE
SAS SODRADIS	Quartier Collet Redon 83490 Le Muy N° Siret : 83804294300012	FRANCE

*** Détentions et méthodes de consolidation retenues au 31.03.2023**

SOCIETES	% INT. GROUPE	DATE DE CLOTURE	DUREE EXERCICE	METHODE DE CONSOLIDATION
ALJ	Société mère	Bilan au 31.03.2023	9 mois	-----
SODILUC	99.99 %	Bilan au 31.03.2023	12 mois	Intégration globale
RJP	100.00 %	Bilan au 31.03.2023	12 mois	Intégration globale
SODRADIS	99.99%	Bilan au 31.03.2023	12 mois	Intégration globale

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 Janvier 1985 et du décret d'application du 17 Février 1986 et selon les règles et principes du Plan Comptable Général. Les présents comptes tiennent compte des changements induits par l'application du règlement ANC N° 2020-01.

Toute dérogation doit être justifiée par la recherche d'une meilleure information. Dans ce cas, la présente annexe précisera les options retenues.

1.2. Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la méthode prospective a été retenue.

- Actif immobilisé

L'ensemble des éléments d'actifs corporels et incorporels est déprécié par un amortissement linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de ces biens. Le plan d'amortissement retenu pour le groupe est :

Concessions, brevets, licences	1 à 5 ans
Agencements des terrains	5 à 20 ans
Constructions sur sol d'autrui et agencements des constructions	6 à 20 ans
Matériels et outillages :	2 à 10 ans
Matériel de transport et de manutention :	2 à 5 ans
Autre mobilier, matériel de bureau :	2 à 8 ans
Agencements, installations généraux :	2 à 10 ans

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Ecart d'acquisition

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation non limitée ne sont plus amortis. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice ;
- les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,
- dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

✓ Constatés lors de la prise de contrôle de SODILUC

La société ALJ a acquis 99,99% du capital de la société SODILUC et par conséquent de sa filiale SODRADIS.

Cette opération a conduit à dégager un écart de première consolidation qui a été ventilé en fonction des justes valeurs reconnues lors de la prise de contrôle :

- des écarts d'évaluations sur les ensembles immobiliers appartenant à la société SODILUC, affectés aux constructions, et amortis sur une durée de 20 ans ;

- un écart d'évaluation sur le fonds commercial de la société SODILUC et SODRADIS, exploitant le centre E.LECLERC du Luc en Provençes et de l'activité E.LECLERC Drive à Draguignan. Cet écart d'évaluation concernant un actif immobilisé incorporel a été apprécié sur la base des méthodes d'évaluation utilisées dans le secteur de la grande distribution indépendante.

✓ Constatés lors de la prise de contrôle de RJP

L'acquisition des titres de RJP par ALJ sur la base des comptes clos au 31 mars 2022, a conduit à dégager un écart de première consolidation relatif au fonds commercial.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



Synthèse des écarts d'évaluation du groupe

	SODILUC	RJP	TOTAL
Actifs incorporels			
Ecart d'évaluation s/Fonds de commerce	7 195 332	85 896	7 281 228
VNC au 31/03/2023	7 195 332	85 896	7 281 228
Actifs immobiliers			
Ecart d'évaluation s/ bâtiment	3 487 014		3 487 014
Amortissement au 31/03/2023	- 174 351	-	- 174 351
VNC au 31/03/2023	3 312 663	-	3 312 663

- Evaluation des stocks

Les articles en stocks sont évalués au prix d'acquisition net facturé, majoré des frais sur achats et notamment des frais relatifs aux cotisations des centrales d'achat.

- Créances et produits

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à la valeur nominale. Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

- Dettes et charges

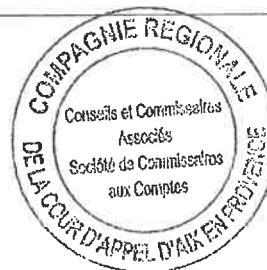
Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale et les valeurs mobilières de placement enregistrées conformément aux règles édictées par le Plan Comptable.

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence





2. Principes et modalités de consolidation

2.1. Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- Date de clôture :
La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture des sociétés du groupe à savoir le 31 mars 2023.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
La fiscalité différée est constatée à 25%.
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement du crédit-bail).
 - Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable. Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base.

2.2. Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.
Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B - Application des normes de consolidation pour le crédit-bail

Les règles applicables aux comptes consolidés préconisent l'inscription du bien à l'actif pour sa valeur brute et la constatation de la dette résiduelle au passif ainsi que la reconstitution d'un plan d'amortissement conforme au bien financé et la ventilation des redevances entre amortissements et intérêts. En application de cette règle, les opérations de crédit-bail ont fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils représentaient des montants significatifs dans les comptes consolidés.

Le crédit-bail immobilier souscrit par SOLUDIS en 1987 a fait l'objet d'une levée d'option en 2000. Ce contrat a été retraité afin de remettre la société dans la situation où elle aurait été si elle avait réalisé cet investissement moyennant un crédit classique. Le bien financé figure dans le bilan détaillé actif sur une ligne distincte, il est totalement amorti à la clôture.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L Carnot

83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024

Cours d'Appel d'Aix en Provence

C - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements effectués sur les comptes des sociétés intégrées.

D - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les créances et dettes inter-sociétés.

Les plus et moins-values réalisées au sein du groupe font également l'objet d'un retraitement dès lors qu'elles présentent un caractère significatif. Les éléments cédés sont maintenus à l'actif du groupe en valeur historique.

E - Retraitement des frais d'établissements et des charges à répartir

En application des normes de consolidation concernant l'appréciation des éléments incorporels, les frais d'établissements et les charges à répartir comptabilisés dans les comptes individuels ont été neutralisés.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

1. Immobilisations et amortissements :

Les variations des éléments d'actif immobilisé, amortissements et provisions sur actif immobilisé sont présentées en annexe.

2. Titres de participation non consolidés

La liste des filiales et la valeur nette comptable des titres détenus sont présentées en partie "*Détail des postes du bilan*".



3. Capitaux propres et intérêts minoritaires :

Le tableau de variation des capitaux propres groupe présente les variations ayant affecté ces comptes.

Capitaux propres groupe

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	Autres	TOTAL
Souscription au capital	40 000				40 000
Autres mouvements*					
Résultat consolidé exercice			2 172 766		2 172 766
Variation périmètre**					
Capitaux propres N	40 000		2 172 766		2 212 766

Intérêts minoritaires

	Réserves	Résultat	Autres	TOTAL
Souscription au capital				
Résultat consolidé exercice		11		11
Autres mouvements	106			106
Intérêts minoritaires N	106	11		117

4. Emprunts et dettes financières :

- Ventilation des dettes financières par échéances (en annexe)

5. Engagements hors bilan :

- Avals et cautions données par le groupe :

Conformément aux usages dans le mouvement E. LECLERC, le groupe s'est porté caution en sa qualité de parrain de certains centres E.LECLERC.

Engagements donnés au titre des parrainages :

- pour SODILUC

23 367 043 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Engagements de retraite :

Engagement estimé à la clôture :

458 219 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.60 %
- Charges sociales patronales : salariés : 16%, agents de maîtrise : 25% et cadres : 42%
- Mobilité des actifs : salariés : Turn-over fort, agents de maîtrise : Turn-over moyen et cadres : Turn-over faible
- La table de mortalité : INSEE 2021
- Âge de départ en retraite : 60-62 ans (Age légal de départ)

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

- Autres engagements financiers :

Intérêts restant sur emprunts :

6 700 643 €

Engagement de crédit-bail mobilier :

269 988 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Dettes garanties par des sûretés réelles :**Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODILUC**

- ✓ Emprunt BFCC, LYONNAISE DE BANQUE et OSEO d'un montant de 3 700 000 €
chacun:
Hypothèque conventionnelle pour 11 100 000 €
Capital restant dû : 1 866 659 €
- ✓ Emprunt ARKEA d'un montant de 2 730 000 € :
Nantissement du Fonds de Commerce pour 2 730 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire pour 2 730 000 €
Capital restant dû : 1 249 948 €
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 4 000 000 € :
Hypothèque pour 1 072 000 €
Privilège prêteur de denier pour 2 928 000 €
Capital restant dû : 2 310 869 €
- ✓ Emprunt CIC d'un montant de 2 000 000 € :
Hypothèque pour 700 000 €
Privilège prêteur de denier pour 1 300 000 €
Capital restant dû : 1 215 161 €
- ✓ Emprunt Crédit Coopératif d'un montant de 1 000 000 € :
Nantissement du fonds de commerce pour 1 000 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire pour 1 000 000 €
Capital restant dû : 504 371 €
- ✓ Emprunt EDEL d'un montant de 382 000 € :
Nantissement du fonds de commerce pour 382 000 €
Capital restant dû : 255 430 €

Garanties données pour les emprunts souscrits par la société SODRADIS :

- ✓ Emprunts EDEL d'un montant global de 3 910 000 €
Nantissement du fonds de commerce Sodiluc à hauteur de 3 910 000 €
Capital restant dû : 2 491 390 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



6. Autres informations**- Effectifs :****289**

dont 6 cadres, 30 agents de maîtrise, 253 employés

- Rémunération des dirigeants*(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du Code de commerce)*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



7. Impôt sur les bénéfices

- Détail du solde d'impôt différé actif comptabilisé :

	Base	Impôt diff.
Ecart d'évaluation :	3.487.014 €	
Amort. écart d'évaluation	- 174.351 €	
Charges N déductibles en N+1 :	- 413.855 €	
Déficit reportable	- 140.131 €	
Frais acquisition (Sodiluc)	- 48.283 €	

Total en base d'impôt différé :	+ 2.710.394 €	
IS période 25 % :	+ 677.599 €	
Solde d'Impôt différé Actif	115.853 €	
Solde d'Impôt différé Passif	724.698 €	

- Variation des impôts différés :

	Base	Impôt diff.
Base d'impôt Variation de périmètre :	3 046 530 €	761 633 €
Base d'impôt différé N :	2 710 394 €	677 599 €
Variation des bases :	336 136 €	84 034 €

Variation globale des impôts différés sur l'exercice : 84 034 € (Produit)

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



- Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés**Reconstitution des bases à partir du résultat groupe :**

Résultat net des entreprises intégrées : (avant amort. des écarts d'acq.)	2 172 778 €
Impôt exigible :	826 236 €
Impôt différé de l'exercice :	- 84 034 €
Décalages permanents (*) :	475 680 €
Résultat base IS :	3 390 660 €
 IS période 25%	 847 665 €
Contribution 3,3%	5 567 €
Crédit d'impôt mécénat :	- 111 029 €
IS période :	742 203 €

(*) Dont Dépenses de mécénat : 185 049 €

Dont Déficit ALJ non activé : 264 709 €

Rapprochement avec l'impôt comptabilisé :

Impôt sur les bénéfices exigible :	826 236 €
Impôt différé de l'exercice :	- 84 034 €
Impôt global de l'exercice :	742 203 €

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
48 av. L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Détail du bilan Actif
- Détail du bilan Passif
- Détail du compte de résultat
- Tableau de variations des immobilisations, amortissements et provisions sur actif immobilisé
- Tableau de variation des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



BILAN CONSOLIDE DU GROUPE

BILAN ACTIF	31.03.2023		
	Brut	Amort-prov	Net
Capital souscrit non appelé (0)			
Frais d'établissement			
Frais rech. & développement	87 222	82 883	4 339
Concessions, brevets, licences	7 281 228		7 281 228
Ecart d'acquisition	0		0
Fonds commercial - Droit au bail			
Autres immob. Incorporelles			
Av. et acptes sur immob.incorp.			
Terrains	6 733 264	881 926	5 851 338
Terrains en crédit-bail			
Constructions	27 757 197	10 663 711	17 093 485
Constructions en crédit-bail			
Inst.techn., matériel et outillage	4 192 896	2 773 299	1 419 598
Autres immob. corporelles	3 412 455	1 741 686	1 670 769
Immob. corporelles en cours	24 930		24 930
Av. et acptes sur immob.corp.			
Participations financières			
Créances ratt. à des particip.			
Autres titres immobilisés	1 486 700	5 420	1 481 279
Prêts & autres immob. Financ.	921 017	200 136	720 881
TOTAL (I)	51 896 909	16 349 062	35 547 848
Matières premières et autres	31 236		31 236
Marchandises	8 109 712		8 109 712
Av. et acomptes versés			
Créances clients et cptes ratt.	381 768	20 287	361 481
Autres créances d'exploitation	2 466 378		2 466 378
Impôts différés actif	47 103		47 103
Capital souscrit app. non versé			
Actions propres			
Titres de placements			
Disponibilités	3 752 900		3 752 900
Charges constatées d'avance	396 573		396 573
TOTAL (II)	15 185 670	20 287	15 165 383
Chges à répartir (III)			
Primes de remb. des oblig. (IV)			
Ecart de conversion actif (V)			
TOTAL GENERAL (0 à VI)	67 082 578	16 369 349	50 713 230

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot

83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence

BILAN PASSIF	Exercice 31.03.2023
Capital	40 000
Primes	
Ecart de réévaluation	0
Réserves consolidées	
Réserves de conversion	
Résultat groupe	2 172 766
Subventions d'investissements	
Quote part des pertes des minoritaires revenant au groupe	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	2 212 766
Intérêts minoritaires dans les réserves	106
Quote part des pertes des minoritaires revenant au groupe	
Intérêts minoritaires dans les résultats	11
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	117
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 212 883
Autres fonds propres	43 632
TOTAL (II)	43 632
Provisions pour risques	176 435
Provisions pour charges	
Provisions écarts d'acquisition	
TOTAL (III)	176 435
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	35 902 924
Emprunts et dettes en crédit-bail	
Découverts et concours bancaires courants	
Emprunts et dettes financières divers	71 961
Intérêts courus sur dettes financières	39 426
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 961 133
Dettes fiscales et sociales	3 629 400
Impôts différés passif	724 698
Autres dettes	789 762
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 976
Dettes groupe et associés	
Produits constatés d'avance	
TOTAL (IV)	48 280 280
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL (1 à VI)	50 713 230

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE Partie 1/2	Ex 31.03.23 12 mois
Ventes de marchandises	94 559 698
Ventes de services	2 669 505
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	97 229 204
Production stockée/immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	3 500
Transferts de charges	954 208
Autres produits	93 117
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	98 280 028
Achats de marchandises	73 999 510
Variations de stocks de marchandises	-847 823
Achats matières premières et autres approv	162 604
Variation de stock matières premières et autres approv	2 004
Autres achats et charges externes	8 924 747
Impôts et taxes et versements assimilés	1 188 890
Salaires	7 211 156
Charges sociales	1 665 225
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	721 626
Dotations amortissements d'exploitation	1 894 251
Dotations provisions d'exploitation	20 287
Autres charges	115 884
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	95 058 359
1- RESULTAT D'EXPLOITATION avant dot. Ecarts d'Acq.	3 221 669
Dotations/reprises des écarts d'acquisition	
2- RESULTAT D'EXPLOITATION après dot. Ecarts d'Acq.	3 221 669
QP bénéfices sur opérations en commun	
QP pertes sur opérations en commun	
Produits financiers sur participations	3 425
Produits des autres immob. financières	
Produits financiers sur VMP et créances	
Autres intérêts et produits assimilés	28 538
Reprises provisions financières	
Différences positives de change	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	31 963
Dotations provisions financières	
Intérêts et charges assimilées	457 754
Différences négatives de change	
Autres charges financières	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	457 754
3- RESULTAT FINANCIER	-425 792
« 4- RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2 795 877



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE Partie 2/2	Ex 31.03.23 12 mois
4- RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	2 795 877
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	149 844
Produits des cessions d'éléments d'actif	7 857
Résultat de dilution des actions Soludis cédées	
Reprises amortissements et provisions exceptionnelles	35 000
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 701
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 135
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 464
Autres charges exceptionnelles	
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 599
5- RESULTAT EXCEPTIONNEL	119 102
Impôts exigibles sur les bénéfices	826 236
Impôts différés	-84 034
6- RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 172 777
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	
7- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 172 777
Part revenant aux intérêts minoritaires	11
8- RESULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	2 172 766

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

	Mouvement de périmètre	Acquisit. Créations	Cessions M.H.Serv.	Solde à la clôture
Ecart d'acquisition	7 281 228			7 281 228
Immob. incorporelles	84 464	2 757		87 221
Immob. corporelles	40 115 911	2 041 980	37 149	42 120 743
Immob. Financières (*)	2 248 559	182 356	23 198	2 407 717
ACTIF IMMOB BRUT	49 730 162	2 227 093	60 347	51 896 909

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Mouvement de périmètre	Dotations exercice	Cessions M.H.Serv.	Solde à la clôture
Ecart d'acquisition				0
Immob. incorporelles	79 453	3 430		82 883
Immob. corporelles	14 204 501	1 890 817	34 698	16 060 620
Immob. Financières	0			0
AMORTISSEMENTS	14 283 954	1 894 247	34 698	16 143 503

dont dotation aux amortissements d'exploitation
dont dotation aux amortissements exceptionnelles
dont dotation aux amortissements des écarts d'acq.

1 894 247
0
0

Commissaire aux comptes
Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024
Cours d'Appel d'Aix en Provence



PROVISIONS

	Variation périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde à la clôture
Provisions pour risques & charges				
Ecart d'acquisition négatif				
Autres prov. pour risques	176 435			176 435
Total I	176 435			176 435
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	240 556		35 000	5 420
Stocks et en-cours				
Comptes clients	3 500	20 287	3 500	20 287
Autres provisions pour dépr.				
Total II	244 056	20 287	38 500	25 707

Dont dotations et reprises d'exploitation

20 287

3 500

- financières

0

- exceptionnelles

0

35 000

Commissaire aux comptes

Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN
 SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	921 017		921 017
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	381 768	381 768	
Autres créances d'exploitation	2 466 378	2 466 378	
Impôts différés actif	47 103	47 103	
Charges constatées d'avance	396 573	396 573	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	4 212 839	3 291 822	921 017

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts en crédit bail				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	35 902 924	3 833 438	12 155 031	19 914 455
Découverts et concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières divers	71 961			71 961
Intérêts courus sur dettes financières	39 426	39 426		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 961 133	6 961 133		
Dettes fiscales et sociales	4 354 098	3 569 514	174 352	610 232
Autres dettes	789 762	789 762		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 976	160 976		
Dettes groupe et associés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL II - ETAT DES DETTES	48 280 280	15 354 249	12 329 383	20 596 648

Commissaire aux comptes
 Bertrand CHATIN
 45 av L. Carnot
 83300 DRAGUIGNAN

SIRET N° 399 411 388 00024
 Cours d'Appel d'Aix en Provence



Tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe

	31-03-2023
TRESORERIE A L'OUVERTURE	0
Résultat net du groupe	2 172 777
+ Part des minoritaires dans le résultat net	11
+ Dot aux amortissements et provisions	1 894 247
- Repr sur amortissements et provisions	-35 000
+/- Plus et moins values de cession	-5 391
+ Variation des impôts différés	-84 034
Capacité d'autofinancement	3 942 611
Variation des frais financiers	28 705
Variation nette exploitation	3 169 260
Var° de stock	-845 819
Var° des Créances clients	77 868
Var° des Dettes fournisseurs	540 483
Var° des autres créances	3 998 343
Var° des autres dettes	-601 615
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	7 140 576
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 757
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-2 041 980
- Acquisition d'immobilisations financières	-225 236
+/- Variation des dettes & créances sur immobilisation	-104 685
+/- Trésorerie s/ acquisition de filiales	-21 671 686
+/- Encaissement s/ cession d'immob.	7 857
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-24 038 486
+ Emprunts souscrits au cours de l'exercice	21 002 540
- Remboursement d'emprunts	-411 863
+/- Variation des emprunts et dettes financières divers	-109
+/- Souscription au capital	40 000
- Subvention d'investissements	20 252
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	20 650 820
IV- VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	3 752 909
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 752 900

Commissaire aux comptes

Bertrand CHATIN
45 av L. Carnot
83300 DRAGUIGNAN
SIRET N° 399 411 388 00024

Cours d'Appel d'Aix en Provence



